

heri^{LAB}

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Objet

La Médiathèque François Mitterrand est un service public culturel intercommunal. En tant que telle, elle fonctionne sous la responsabilité des instances politiques et administratives de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

Le personnel de la Médiathèque F. Mitterrand est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources qui leurs sont proposées.

Le règlement intérieur du FAB LAB de la Médiathèque fixe les droits et devoirs des usagers. Le personnel, sous l'autorité du Directeur, est chargé de le faire appliquer. Il est remis à chaque utilisateur qui devra en respecter les dispositions.

Les tarifs des prestations payantes du FAB LAB de la Médiathèque F. Mitterrand sont fixés par délibération du Conseil Communautaire.

2. Accessibilité au FAB LAB

L'accès au FAB LAB de la Médiathèque nécessite obligatoirement la réservation d'un créneau. Au moment de la réservation chaque utilisateur doit préciser la ou les machines qui seront utilisées et l'utilisation (ou non) des matières du FAB LAB. La Médiathèque pourra privatiser pour plusieurs jours le FAB LAB pour la conduite de ses propres animations. Les utilisateurs de moins de 16 ans révolus doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Les jours et horaires d'ouverture sont les suivants :

Du 01 Septembre au 31 Juillet		
Dimanche, Lundi, Jeudi		FERME
Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi	9h - 12h	14h - 17h
Du 01 au 31 Août		
Dimanche, Lundi		FERME
Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	10h - 12h	14h - 17h

3. Tarifs

L'utilisation des machines et outils du FAB LAB est soumis aux tarifs suivants :

TARIFS D'ACCES AUX MACHINES					
PARTICULIERS					
TARIF 1		TARIF 2		TARIF 3	
Inscrits Médiathèque résidents CCPH		Inscrits Médiathèque non résidents CCPH		Non inscrits Médiathèque non résidents CCPH	
1/2 Journée	Journée	1/2 Journée	Journée	1/2 Journée	Journée
3,00 €	5,00 €	4,00 €	7,00 €	5,00 €	9,00 €
COLLECTIVITES					
TARIF 4		TARIF 5		TARIF 6	
Inscrits Médiathèque résidents CCPH		Inscrits Médiathèque non résidents CCPH		Non inscrits Médiathèque non résidents CCPH	
1/2 Journée	Journée	1/2 Journée	Journée	1/2 Journée	Journée
6,00 €	11,00 €	7,00 €	13,00 €	8,00 €	15,00 €

TARIFS MATERIES

Impression et découpe numérique	5,00 € les 50 cm linéaires	Pour l'impression numérique il n'est pas possible aux usagers d'apporter leur propre matière
Papier qualité photo	3,50 € les 50 cm linéaires	
Papier dos bleu / Vinyle adhésif	0,20 € la page (les 10 premières gratuites)	
Sérigraphie au pochoir et estampe		
Encre	0,20 € le passage	Possibilité d'apporter sa matière sous réserve de compatibilité avec les machines
Papier 224 gr/m2	2,00 € la feuille	
Reliure d'art		
Petits consommables	7,00 € le livre relié	Possibilité d'apporter sa matière sous réserve de compatibilité avec les outils
Hors cuir, papier décoré...		

Le tarif d'accès est imputable à tous les usagers de plus de 16 ans. Les usagers de moins de 16 ans accompagnés d'un adulte ne sont pas comptabilisés dans la tarification. Si plusieurs usagers utilisent ensemble et au même moment les machines et outils du Fab Lab, chacun devra s'acquitter du tarif d'accès de sa catégorie.

4. Caractéristiques du FAB LAB

Le FAB LAB de la Médiathèque est dédié à l'impression artistique et à la reliure d'art. A ce titre seules l'impression ou la réalisation de documents à caractères artistiques pourront y être effectués par les usagers. Ne seront pas acceptés l'impression ou la réalisation de documents à caractères commerciaux, de communication ou publicitaires (affiches, banderoles...), de documents techniques ou informatifs (plans...). Le personnel de la Médiathèque sera seul juge de la conformité avec ces critères des documents à réaliser par les utilisateurs. Tout utilisateur qui ne respecterait pas ces critères sera immédiatement exclu du service.

5. Règles relatives aux matériels et aux machines

L'utilisation du matériel est soumise à des règles strictes d'utilisation afin de préserver ces machines, leurs utilisateurs, et toute personne présente dans les locaux. Le non-respect de ces règles entraînera automatiquement l'exclusion de l'utilisateur.

La Médiathèque ne pourra pas être tenue responsable des dommages causés par un mauvais réglage ou une mauvaise utilisation de la part d'un utilisateur.

Utilisation des équipements

L'utilisation des appareils requiert la présence d'un agent de la Médiathèque permettant de s'assurer que l'usage et les manipulations effectuées ne créent pas de danger pour les personnes et pour l'équipement. A l'occasion de sa première visite, chaque utilisateur sera formé à l'utilisation de l'appareil qu'il aura réservé. Il pourra ensuite utiliser l'appareil de manière autonome.

A la fin de l'utilisation d'une machine ou du matériel, lorsque la réalisation de l'utilisateur est terminée, et avant de quitter le FAB LAB, l'utilisateur devra s'assurer de laisser propre l'espace de travail qu'il aura utilisé, prendra soin de ne laisser aucun déchet, rendra opérationnelle la machine ou le matériel après utilisation.

L'utilisateur s'engage à informer un agent de la Médiathèque de tout dysfonctionnement constaté sur la machine durant son utilisation.

Sur les ordinateurs du Fab Lab disposant d'un accès internet, les téléchargements de fichiers sont autorisés. Cependant, ils doivent être effectués en conformité avec les lois en vigueur et ne pas porter atteinte aux bonnes mœurs, ne pas comporter de message politique, faisant l'apologie d'idéologie contraire aux principes laïcs et républicains de notre pays. Ils seront transférés sur un support personnel après leur téléchargement afin de ne pas encombrer le PC et supprimés du PC par la personne ayant téléchargé.

Il est interdit :

- d'installer des logiciels sans autorisation d'un responsable sur les ordinateurs du FAB LAB.
- de supprimer des fichiers (hormis les fichiers téléchargés) sur les disques durs ou de modifier la configuration du matériel,
- d'emporter hors des locaux les matériels, livres et revues mis à la disposition (sauf dans le cadre du droit de prêt tel qu'il est défini par le règlement intérieur de la Médiathèque F. Mitterrand).
- de copier, pirater des logiciels ou autres fichiers protégés par un Copyright.
- de créer des images pouvant nuire à autrui, portant atteinte aux bonnes mœurs, comportant des messages politiques, faisant l'apologie d'idéologie contraire aux principes laïcs et républicains de notre pays.

Les images imprimées doivent être réalisées et diffusées en conformité avec les lois en vigueur sur la protection industrielle et intellectuelle.

6. Règles relatives aux locaux

Les utilisateurs doivent prendre soin du local et du matériel mis à leur disposition, signaler tout dysfonctionnement. Chaque panne ou dysfonctionnement d'une machine doit être signalé à un agent de la Médiathèque.

Les espaces utilisés doivent être laissés propres, les déchets de faibles volumes doivent être déposés dans les corbeilles prévues à cet effet. Si leur volume est important, ils doivent être emportés pour être éliminés par celui qui les a générés.

Les usagers seront tenus pour responsables de toute dégradation accidentelle d'un équipement du FAB LAB qu'ils auront occasionnée.

Les activités sont systématiquement encadrées par un à deux agents de la Médiathèque à qui il convient de se référer dès son arrivée. Les responsables peuvent à tout moment exclure une personne de l'atelier pour comportement irrespectueux et/ou dangereux. Ils peuvent également en cas de problème grave interrompre l'atelier.

A la fin de chaque séance, il est impératif d'arrêter toutes les machines en cas de non utilisation par une autre personne, et avant la fermeture du FAB LAB.

Il est interdit :

- de fumer dans le local ;
- de manger ou boire à proximité des machines ou matériels ;
- de se mettre en danger ou de mettre en danger les autres utilisateurs par une utilisation inappropriée des outils mis à leur disposition ;

L'accès aux animaux est interdit à l'exception des animaux d'aide aux personnes handicapées.

7. Sécurité des personnes

Les adhérents sont responsables de leur propre sécurité et doivent à ce titre :

- s'informer des risques associés à la mise en œuvre des équipements qu'ils souhaitent utiliser ;
- se former à leur utilisation ;
- s'équiper des EPI (équipement de protection individuelle) fournis par le FAB LAB ou se procurer leur propre équipement recommandé pour l'utilisation des machines ;
- s'assurer que ces EPI sont aux normes en vigueur, en bon état et de taille adaptée.

9. Engagement

L'usager s'engage :

- à utiliser le FAB LAB pour un usage strictement personnel ;
- à respecter les règles d'utilisation ;
- à suivre une formation à l'utilisation en toute sécurité de la machine utilisée du FAB LAB avant première utilisation ;
- à laisser propre l'atelier de travail utilisé et à ne laisser aucun déchet dans le FAB LAB

9. Comportement

Les usagers du FAB LAB s'engagent à respecter le Règlement Intérieur, le matériel et les personnes présentes, dans l'esprit d'ouverture et de partage décrit dans la charte des FAB LAB. Les ressources du FAB LAB ne peuvent être utilisées pour des activités illégales.

10. Non respect du règlement

En cas de manquement au respect des règles formalisées dans le présent règlement, le Directeur pourra décider d'une exclusion temporaire du service. Pour les manquements graves et/ou répétés, cette exclusion pourrait être définitive. Elle sera alors notifiée à l'usager par le Président de la Communauté de Communes.

Le Président de la CCPH,



Fernand BURKHALTER